



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV111-1 - Mettre en pratique le décret tertiaire sur votre patrimoine immobilier

Durée : 7h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Tous professionnels de l'immobilier.

Objectifs pédagogiques

- Savoir quels acteurs et quels immeubles sont soumis à la nouvelle réglementation.
- Savoir collecter les données nécessaires sur ces immeubles : surfaces, consommations.
- Connaître les possibilités de modulation des objectifs de réduction de consommations et leurs motifs.
- S'y retrouver dans la panoplie des actions d'économie d'énergie et savoir les caractériser.
- Être capable d'identifier et de mobiliser les sources de financement disponibles.
- Savoir comment élaborer, puis conduire, un schéma directeur énergétique.
- Savoir s'organiser pour alimenter la plateforme numérique de suivi « OPERAT » et éviter les sanctions.
- Savoir mobiliser la garantie de performance énergétique.
- Savoir s'entourer des compétences externes les plus pointues.
- Être force de proposition en interne pour la mise en œuvre de ces nouvelles obligations.

Pré-requis

Aucun.

Programme

- Introduction : de la charte tertiaire à la nouvelle réglementation ; justifications .
- Le décret du 23 juillet 2019, les arrêtés et les autres textes officiels.
- Bâtiments et acteurs assujettis : premier panorama.
- Analyse des spécificités des différents types de bâtiments : copros, EHPAD, laboratoires, centres techniques, etc . (en fonction des souhaits des participants à la session).
- Objectifs : valeur absolue, valeur relative ; année de référence, énergies et usages.
- La plateforme OPERAT et les données à communiquer : données descriptives et consommations.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- Les apports des innovations dans le traitement de la data.
- Publication, affichage, respect des obligations, contrôles et sanctions.
- La modulation des objectifs ; le dossier technique : contenu, réalisation, et importance.
- Les leviers d'action, la panoplie des actions de performance énergétique permettant de respecter les obligations.
- Les sources de financement mobilisables ; et apport du contrat de performance énergétique.
- Organiser et gérer le projet : planning, répartition des tâches entre acteurs de l'écosystème et leurs compétences.
- Elaboration du projet et du schéma directeur opérationnel ; comment s'y prendre ? études de cas.
- Conseils et recommandations.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE